

MERCREDI 14 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 14^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à 20h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Marc Ballard, conseiller #2
Poste vacant, conseiller #4

Conseillère absente : Barbara Mapp, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 20:00

2. POUR ADOPTER DE L'ORDRE DU JOUR

180314-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 février 2018
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 22 février 2018
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Adoption des états financiers 2017
 - 6.2 Nomination d'un substitut représentant la municipalité au conseil des maires de la MRC de Papineau
 - 6.3 Résolution contre la vague d'éliminations de guichets automatiques et de fermetures de points de services de Desjardins en Outaouais
 - 6.4 ADMQ – Cotisation annuelle et Congrès 2018
 - 6.5 Démission de l'inspectrice en environnement et bâtiment
 - 6.6 Offre de service - Urbacom
 - 6.7 Nomination de l' élu responsable du dossier des personnes âgées - TCAPNVL
 - 6.8 Demande d'utilisation des chemins municipaux pour les quadistes
 - 6.9 Adoption de la procédure d'opération pour l'émission d'un constat d'infraction
 - 6.10 Affectation du déficit 2017
 - 6.11 Avis de motion – Règlement 18-101
 - 6.12 Nomination de l' élu responsable des questions familles et âgées - CAMF
 - 6.13 Cotisation annuelle 2018 – UMQ
 - 6.14 Immatriculation 2018 - SAAQ
 - 6.15 Adoption du budget pour la restauration de l'ancienne sablière
 - 6.16 Amendement de la résolution 17-12-213
 - 6.17 Avis de motion – Règlement 18-102
 - 6.18 Acquittement d'une compensation financière
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2018
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Sommaire des dépôts au 28 février 2018
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 MMQ – Ristourne 2017
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2018

180314-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2018

180314-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 février 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Huit (8) citoyens présents

Présentation des états financiers par monsieur Daniel Charlebois, CPA auditeur, CA de la firme Charlebois Gratton, CPA inc.

Monsieur Raynald Boutin dépose de la documentation au conseil en regard avec à un programme d'installation sanitaire et des programme Écoprêt de la municipalité du Canton de Wentworth ainsi diverses procédures pour l'accès municipal au débarcadère des bateaux.

5.0 INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

ATTENDU que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC., de la municipalité, dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 aux fins de vérification et d'observations.

180314-04 Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 soient et sont acceptés tel que déposés par le vérificateur comptable, monsieur Daniel Charlebois.

Adoptée à l'unanimité

6.2 NOMINATION D'UN SUBSTITUT REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que la municipalité est représentée par son maire aux sessions du Conseil des maires de la MRC de Papineau qui ont lieu mensuellement;

ATTENDU que la municipalité peut, en tout temps, nommer un représentant substitut qui aura le pouvoir de voter aux sessions du conseil des maires de la MRC au nom de la municipalité en l'absence du maire;

ATTENDU que la lettre datée du 8 décembre 2009 en provenance de la MRC de Papineau invitant la municipalité à identifier le ou la représentant (e) substitut au maire lors des sessions du conseil des maires;

180314-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE les membres du conseil municipal nomment jusqu'à nouvel ordre, monsieur le conseiller, Jean-Marc Chevalier, soit nommé à titre de représentante substitut de la municipalité de Namur aux sessions du conseil des maires de la MRC de Papineau en l'absence du maire, monsieur Robert Meyer, conformément aux exigences de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

6.3 RÉSOLUTION CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATIONS DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT que cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT que cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT que cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

180314-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Boileau signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Boileau demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.

QUE COPIE DE LA PRÉSENTE soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à M. Pierre Perras, Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, Directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà, Député de Papineau, à M. Denis Légaré et au Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité

6.4 ADMQ – COTISATION ANNUELLE ET CONGRÈS 2018

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens est membre de l'Association des Directeurs municipaux que Québec ;

180314-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, incluant une assurance cautionnement et responsabilité, soient autorisés pour l'année 2018, pour la directrice générale, soit un montant de 428.00\$ plus taxes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et que soient payés ses frais d'inscription, d'hébergement et de dépenses pour le congrès. De plus, les frais inhérents de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

Adoptée à l'unanimité

6.5 DÉMISSION DE L'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET BÂTIMENT

ATTENDU que l'inspectrice en environnement et bâtiment, madame Amélie Vaillancourt-Lacas a remis sa démission en date du 27 février 2018 pour départ le 13 mars 2018;

180314-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau accepte la démission de madame Amélie Vaillancourt-Lacas en tant qu'inspectrice en environnement et bâtiment et directrice générale adjointe;

QUE les heures cumulées travaillées de même que les vacances dues et à venir lui soient payées;

QUE le conseil entérine la procédure d'affichage du poste d'inspecteur en environnement et bâtiment auprès des journaux de *La Petite-Nation* et de *L'Information du Nord* ainsi que sur le site d'emploi Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.6 OFFRE DE SERVICE URBACOM CONSULTANTS

ATTENDU que la municipalité de Boileau a un besoin urgent des services en bâtiment et environnement;

ATTENDU que la municipalité est en processus d'embauche, mais que cette démarche nécessite un certain temps;

ATTENDU que la firme Urbacom Consultants offre ces services d'inspecteur en environnement et bâtiment pour un taux horaire de 60.00\$ de l'heure à raison de 8 heures par semaine.

180314-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil de la municipalité de Boileau accepte l'offre de la firme Urbacom Consultants au taux ci-haut mentionné;

QUE cette offre temporaire soit valide jusqu'à l'embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

QUE la municipalité de Boileau nomme officiellement M. Jean Labelle à titre d'inspecteur municipal et donc comme fonctionnaire désigné en vertu de l'article 119 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme sans restriction particulière. Cela dit, M. Jean Labelle pourra signer en tout temps les permis et certificats, les avis d'infraction; inspecter les propriétés et effectuer toutes autres tâches en vertu de l'article 119 de la LAU et ce, jusqu'à l'embauche du nouvel inspecteur en environnement et bâtiment

QUE madame Cathy Viens, directrice générale, soit et est mandaté pour signer tous documents relatifs à l'offre de service de Urbacom Consultants.

Adoptée à l'unanimité

6.7 NOMINATION DE L'ELU RESPONSABLE DES AINES - TCAPNVL

CONSIDÉRANT que la Table de Concertation des Aînés de la Petite-Nation de la Vallée-de-la-Lièvre a déposé une demande pour que la municipalité de Boileau nomme un élu responsable du dossier personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau s'est dotée d'une politique MADA en 2015

180314-10 Il est proposé par monsieur Marc St-Aubin

QUE monsieur Jean-Marc Chevalier soit nommé responsable du dossier de du dossier des aînés auprès de la TCAPNVL.

Adoptée à l'unanimité

6.8 DEMANDE D'UTILISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES QUADISTES

ATTENDU que la municipalité de Boileau veut encourager l'implantation de sentier récréotouristique sur son territoire ;

ATTENDU que le Club Quad des Basses Laurentides a sollicité la municipalité de Boileau pour l'utilisation de ces chemins municipaux pour pouvoir rejoindre les sentiers du Club Quad Petite-Nation ainsi que le Club Quad Iroquois;

ATTENDU que la municipalité ne peut donner d'autorisation sur le chemin de Boileau étant donné que ce chemin relève directement du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports ;

180314-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau ne donne pas de droit de passage mais seulement une tolérance de passage pour les chemins suivants :

- Chemin Maskinongé
- Chemin Brookdale
- Chemin du Bois Coursolle
- Chemin Saint-Rémi
- Chemin Rockway Valley

QU'advenant une problématique, la municipalité se réserve le droit d'interdire toute circulation sur les chemins ci-hauts mentionnés ;

QUE la directrice générale avise la Sûreté du Québec de cette tolérance et de toute modification à venir s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

6.9 ADOPTION DE LA PROCEDURE D'OPERATION POUR L'EMISSION D'UN CONSTAT D'INFRACTION

ATTENDU qu'une procédure d'opération pour l'émission de constat d'infraction a été préparée par la directrice générale, madame Cathy Viens;

180314-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE cette procédure d'opération pour l'émission d'un constat d'infraction soit et est adopté tel que déposé;

Adoptée à l'unanimité

6.10 AFFECTATION DU DÉFICIT 2017

CONSIDÉRANT le déficit cumulé de 2017 au montant de 3 527.00\$;

180314-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le poste budgétaire 03 10060 641 intitulé « matériel et fourniture - parc » servira à couvrir le déficit 2017 au montant de 3 527.00\$.

Adoptée à l'unanimité

6.11 AVIS DE MOTION – REGLEMENT 18-101

180314-14

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Marc St-Aubin qu'à une éance ultérieure, un règlement portant le numéro 18-101 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000.00\$;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés pas la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services municipaux.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.12 NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉES - CAMF

CONSIDÉRANT que le Carrefour Action Municipale et Famille a déposé une demande pour que la municipalité de Boileau nomme un élu responsable des questions familiales et aînées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau s'est dotée d'une politique MADA en 2015

180314-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier soit nommé responsable des questions familiales et aînées aînés auprès de la CAMF.

Adoptée à l'unanimité

6.13 COTISATION ANNUELLE 2018 À UMQ

ATTENDU qu'une demande de cotisation à l'Union des Municipalités du Québec l'année 2018 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2018 est de 98.00\$, taxes en sus;

180314-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2018 avec l'UMQ au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.14 IMMATRICULATION 2018 - SAAQ

CONSIDÉRANT que le renouvellement des immatriculations pour la flotte de véhicules de la municipalité de Boileau est dû pour le 31 mars 2018;

180314-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le montant de 7 668.58\$ soit payé à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.15 ADOPTION DU BUDGET POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE SABLIERE

CONSIDÉRANT la fermeture de la sablière municipale lot : 4 614 573 en 2011;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du MDDELCC une réhabilitation du site doit être faite selon le règlement des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du MDDELCC un budget doit être alloué pour la restauration du site;

CONSIDÉRANT les efforts entamer par la municipalité pour la réhabilitation du site;

CONSIDÉRANT que les travaux restants sont la restauration des pentes et la végétalisation;

CONSIDÉRANT une évaluation monétaire et sommaire des travaux demeurant;

180314-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil octroie un montant de 41 000.00\$\$ pour la restauration du site à même le compte de grand livre, 02 32000 521.

Adoptée à l'unanimité

6.16 AMENDEMENT DE LA RESOLUTION 17-12-213

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le montant des dépenses d'administration générale lors de l'adoption de la résolution 17-12-213 en regard à l'adoption des prévision budgétaire 2018;

CONSIDÉRANT que le montant aurait dû se lire comme étant 272 036\$;

180314-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE de remplacer le montant de la dépense d'administration générale dans la résolution 17-12-213, lequel se lisait comme suit :

DÉPENSES	
Administration générale	272 035\$

Par celui-ci :

DÉPENSES	
Administration générale	272 036\$

Adoptée à l'unanimité

6.17 AVIS DE MOTION – REGLEMENT 18-102

180314-20

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Marc Ballard qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 18-102 relatif à une taxe de secteur pour les citoyens du secteur du Lac Suffolk en regard à la recharge des frais de Pompage dû au barrage de castor à l'entrée de l'impasse Suffolk;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.18 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE

CONSIDÉRANT l'affaissement d'une partie du chemin Maskinongé lors de forte pluie le 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du talus et du chemin;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à des demandes de certificat d'autorisation auprès de différents ministères;

CONSIDÉRANT un empiètement approximatif de 31.8 m² en dessous de la ligne naturelle des hautes eaux dans l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la réfection du chemin Maskinongé nécessitera des travaux dans le littoral et qu'une compensation financière doit être remise au MFFP;

CONSIDÉRANT que la poursuite du processus d'autorisation auprès du ministère du Ministère des Forêts s'inscrit dans cette démarche

180314-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 1 148.00\$ au Ministère de la Faune de l'Outaouais en vue d'une compensation financière due à un empiètement dans le littoral- affaissement du chemin maskinongé;

ET QUE le chèque soit libellé à l'ordre de la Fondation de la Faune du Québec

Adoptée à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2018 totalisant un montant de 99 420.66\$.

180314-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 99 420.66\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 SOMMAIRE DES DÉPÔTS AU 28 FÉVRIER 2018

QUE des dépôts ont été effectués pour un montant de 119 396.24\$ en février 2018.

QUE le montant des chèques postdatés reçu pour 2018 est de 70 918.94\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 & 7.1) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 SECONDE PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

9.0 VARIA

10.0 CORRESPONDANCES DIVERSES

10.1 MMQ – Ristourne 2017

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

180314-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la séance soit et est levée à 21h30

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Lors de la séance plénière du 7 mars 2018, tenue de 18h30 à 21h30, étaient présents monsieur le maire, Robert Meyer et les conseillers suivants :

Wayne Conklin
Jean-Marc Chevalier

Marc St-Aubin
Barbara Mapp

La directrice générale, madame Cathy Viens était également présente.
